

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 4 MAI 2023

2023-47 LANCEMENT DU MARCHÉ PUBLIC « ETUDES PHOTOVOLTAÏQUES »

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quatre mai, le Comité de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du vingt-sept avril deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 19

Votants : 19

Délégués titulaires présents :

Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz
Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz
Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay
Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Joël BARAUD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois
Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande - Atlantique
Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique

Délégué suppléant présent :

Nicolas MAHÉ, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Délégués titulaires absents :

Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon (excusé)
Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)
Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval (excusé)
Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusée)
Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)
Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)

Secrétaire de séance : Dominique DAVID

Affichage le 10 mai 2023

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les statuts de TE44, et notamment l'article 6,

Considérant que TE44 exerce en lieu et place des personnes publiques adhérentes au syndicat la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, mais également de gaz,

Considérant qu'il est autorisé aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière de distribution publique de l'énergie, et par analogie les syndicats mixtes, de réaliser ou de faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie, améliorer l'efficacité énergétique et éviter les renforcements de réseaux,

Considérant que TE44, dans le cadre de ses activités accessoires, accompagne les collectivités à l'émergence de leurs projets de mise en œuvre d'énergies renouvelables sur leur patrimoine et territoire, en autoconsommation ou non, par le biais de son dispositif solaire,

Considérant que dans le cadre de cet accompagnement, TE44 fait réaliser lesdites études pour la mise en œuvre de projets photovoltaïques par différents prestataires tiers,

Considérant qu'en 2020, TE44 a conclu deux marchés publics arrivant à terme en août 2023 comme suit :

- Marché public pour la réalisation d'études « BET Structure »
- Marché public pour la réalisation d'études de faisabilité photovoltaïques

Considérant que TE44 souhaite renouveler les marchés publics précités, en les fusionnant,

Considérant que les caractéristiques du marché envisagé sont les suivantes :

- **Marché public de services**
- **Accord cadre à bons de commande**
- **Sous forme mono-attributaire**
- **Passé en procédure adaptée ouverte, avec un maximum de 210 000 € HT**
- **Durée du marché : 1 an renouvelable tacitement 2 fois pour la même durée**
- **Allotissement :**
 - Lot 1 : Etude de structure pour les projets photovoltaïques sur bâtiments
 - Lot 2 : Etude de faisabilité pour les projets photovoltaïques sur bâtiments
- **Critères d'attribution de l'accord-cadre (tous lots confondus) :**
 - **Technicité /70%**
 - **Pertinence du rapport-type d'étude /10%**
 - **Qualité technique de la réponse méthodologique /30%**
 - **Qualité de la méthode liée à l'analyse financière /10%**
 - **Adéquation des moyens humains mis à disposition /20%**
 - **Coût financier /30%.**

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser le lancement du marché public « Etudes photovoltaïques », dans le respect des caractéristiques présentées, par le biais d'une procédure adaptée ouverte, sous réserve des crédits inscrits au budget principal pour 2023,**



- **D'autoriser M. le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les actes nécessaires à sa passation et à son exécution, comprenant notamment la signature des pièces contractuelles du marché public pour notification.**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**